Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 044-200067635-20230516-05_2023_06-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 9 mai 2023

05.2023-06	**FAMILLE** **OBJET : Demande de subvention dans le cadre du dispositif CAF « Fonds Publics et Territoires » pour la mise en œuvre de la CTG**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que les CAF disposent d'un fonds national baptisé « Fonds publics et territoires » afin d'accompagner des projets en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,

CONSIDERANT que le fonds publics et territoires vise à :
- Mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités des territoires
- Valoriser les initiatives locales
- Développer des projets répondant aux critères définis
- Favoriser les coordinations entre les partenaires

CONSIDERANT la mise en œuvre de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2022-2026 sur l'ensemble du territoire communautaire et le déploiement des actions inscrites sur les 8 enjeux repérés comme prioritaires par les élus et les acteurs locaux associés à la démarche dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de la Caf de Loire-Atlantique pour contribuer au financement de la mise en œuvre de cette convention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique pour la mise en œuvre de la CTG dans le cadre du dispositif « Fonds Publics et Territoires », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	**Montant TTC**	**Intitulé**	**Montant TTC**
Mise en place des actions et plan de communication CTG	12 500 €	CAF (fonds publics et territoires)	**10 000 €**
		Autofinancement	2 500 €
TOTAL	**12 500 €**	**TOTAL**	**12 500 €**

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 044-200067635-20230516-05_2023_06-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

ARTICLE 2 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre de ce dispositif.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 16/05/2023
Jean-Guy CORNU
Président